

2
0
2
4

R
A
P
P
O
R
T

D'

A
C
T
I
V
I
T
É

COMMUNAUTE DE COMMUNES
MIDI CORREZIEN



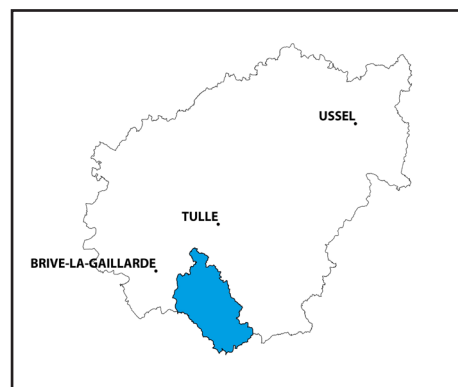
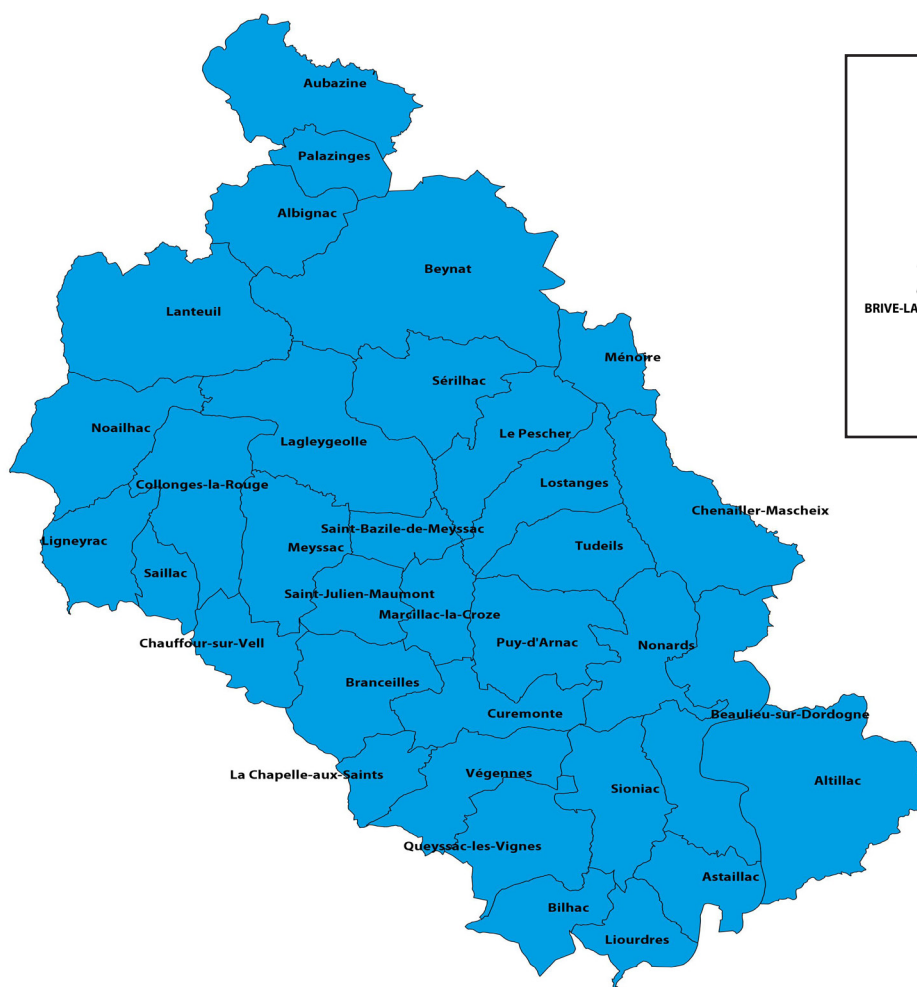
Midi Corrèzien
Communauté de communes

SOMMAIRE



LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes Midi Corrèzien est située au Sud de la Corrèze, à la frontière du Lot. Le territoire s'articule autour de la Dordogne et bénéficie d'un paysage naturel riche. Les villages ruraux sont l'atout même du Midi Corrèzien avec ses 3 villages classés « Plus beaux villages de France ».



EN CHIFFRES



34 communes



13 059 habitants
(Insee 2021)



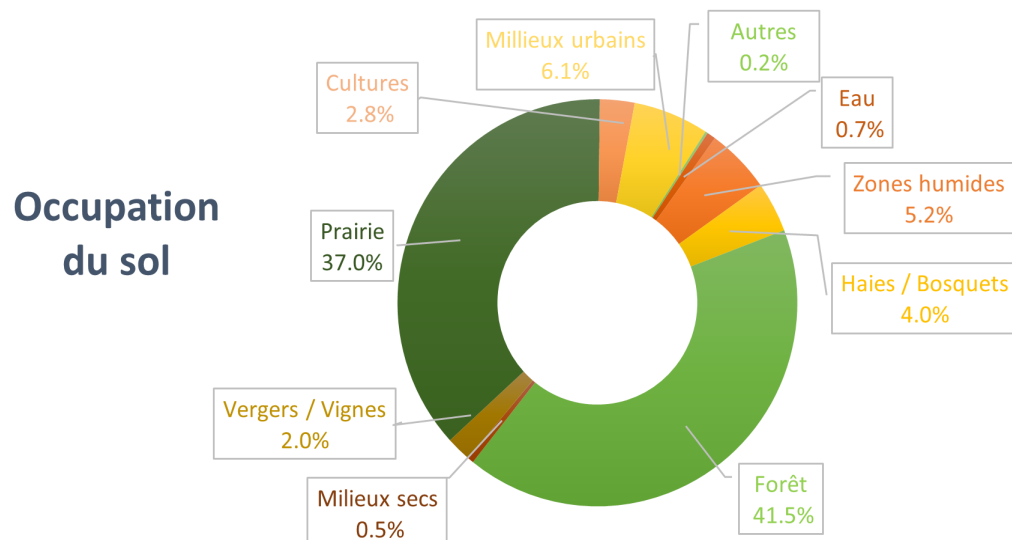
3 336 emplois



Population active en
2020 : 7 219 (15 à 64
ans)

LE TERRITOIRE

Données d'occupation des sols



Carte des activités économiques



LES COMPETENCES

La loi fixe des compétences obligatoires que se doit de respecter la Communauté de Communes. A ces compétences obligatoires s'ajoutent des compétences optionnelles et facultatives définies par les communes membres de l'intercommunalité.

Les compétences obligatoires

→ **Aménagement de l'espace communautaire**

Elaboration du PLUi et gestion des documents d'urbanisme communaux

→ **Développement économique et promotion touristique**

Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, accompagnement d'entreprises et promotion du tourisme dont la création d'un Office de Tourisme

→ **Gestion des déchets ménagers**

Collecte et valorisation des déchets ménagers, gestion des aires de tri et de réemploi, animation et prévention pour réduire les déchets

→ **Gestion des aires d'accueil des gens du voyage**

Aménagement, entretien et gestion des aires

→ **Gemapi**

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Les compétences optionnelles

→ **Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées**

→ **Création, aménagement et entretien de la voirie communale d'intérêt communautaire**

→ **Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire**

→ **Action sociale d'intérêt communautaire**

→ **Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public**

LES COMPETENCES

Les compétences facultatives

→ En matière d'assainissement

Le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)

→ En matière de gestion des équipements touristiques

Gestion, entretien et développement du Village de Vacances de Collonges la Rouge

Gestion, entretien et développement des équipements touristiques de La Valane

La piscine et l'ensemble du pôle de loisirs nautiques et le village de vacances "La Riviera Limousine"

→ En matière d'action culturelle

L'étude de faisabilité, la création et la réalisation d'un centre de découverte et de recherche ainsi que la création d'un musée ou d'un pôle de Néandertal ou tout autre opération de même nature qui s'y substituerait.

Programmation sur l'ensemble du territoire, par un opérateur unique, de spectacles culturels, à destination du public, scolaire, extra-scolaire ou tout public et transport public scolaire et extra-public vers ces spectacles.

→ En matière d'enfance-jeunesse

Etude, réalisation et gestion de tous les projets d'accueil, d'animation et de loisirs en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Aide à l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans par l'adhésion à la Mission Locale

Accueil périscolaire du mercredi.

→ En matière de services à la population

Etude et réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire ou toute autre opération de même nature qui s'y substituerait.

Aménagement numérique du territoire.

→ En matière de circuits de randonnée

Entretien de la végétation, signalétique, balisage et promotion des sentiers de randonnée.

Création et fonctionnement de la base VTT du Midi Corrèzien

Entretien de la signalétique et des bornes d'interprétation du circuit routier de la faille de Meyssac

→ En matière de lutte contre l'incendie

Contribution au financement du SDIS

Construction et participation aux frais de fonctionnement des centres d'incendie et de secours

LES INSTANCES DECISIONNELLES

Président et Vices-Présidents.....



Alain Simonet
Président



Christophe Caron
1er Vice-Président : Enfance - Jeunesse
& Sport et Culture



Bernard Reynal
2ème Vice-Président : Social
et Solidarité



Dominique Cayre
3ème Vice-Président : Finances
et Fiscalité



Nathalie Laborde
4ème Vice-Présidente : Environnement
GEMAPI - SPANC - Milieux aquatiques -
sentiers de randonnées



Olivier Laporte
5ème Vice-Président : Urbanisme -
Habitat - Aménagement de l'espace



Denis Pinsac
6ème Vice-Président : Développement
économique



Jean-Michel Monteil
7ème Vice-Président : Voirie
- Aménagement numérique

LES INSTANCES DECISIONNELLES

Les Commissions

Elles sont composées de représentants communautaires ainsi que de conseillers municipaux des communes.

Par convocation du Président, 9 commissions se réunissent et travaillent sur des dossiers qui seront ensuite étudiés en bureau communautaire ou en conseil communautaire.

Ces commissions peuvent être permanentes (durant la totalité du mandat des élus) ou temporaires. Elles donnent un avis consultatif, elles n'ont aucun pouvoir décisionnaire.

9 commissions

Ressources
humaines



Voiries - Aménagement
numérique



Environnement -
Développement
durable - Transition
énergétique



Communication



Développement
économique



Social -
Solidarité



Aménagement
de l'espace



Finances -
Fiscalités



Enfance - Jeunesse
& Sport et culture



Subventions
aux
associations



Les Bureaux Communautaires

Le bureau communautaire a une fonction délibérative. Il peut agir sur certaines compétences par délégation du Conseil Communautaire et doit ainsi délibérer sur des décisions. Généralement, le bureau étudie les points portés à l'ordre du jour du Conseil Communautaire suivant.

Il est composé du Président, des Vices Présidents et également de 12 autres conseillers communautaires.

2024 = 10 bureaux communautaires

Les Conseils Communautaires

Présidé par Alain Simonet, le conseil communautaire adopte les délibérations définissant la politique communautaire. Il s'occupe également des compétences communautaires et vote les budgets.

Il est composé de 51 conseillers titulaires. Le nombre de conseillers par commune est défini selon la population de chacune : allant de 1 à 5.

2024 = 9 conseils communautaires

Les délibérations importantes

- ✓ Motion en faveur d'un service départemental d'instruction du droit des sols
- ✓ Renonciation au transfert de la compétence pouvoir de police et de la publicité
- ✓ Approbation à la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire du PETR et signature de la convention tripartite portant sur la réalisation d'un projet culturel territorial
- ✓ Fin anticipée du contrat de délégation de service public pour le Village de vacances de la Riviera Limousine
- ✓ Choix du délégataire pour la délégation de service public (DSP)
- ✓ Vente du bâtiment SSIAD à Meyssac au Département de la Corrèze
- ✓ Signature d'un contrat de délégation de service public pour la gestion des 3 crèches

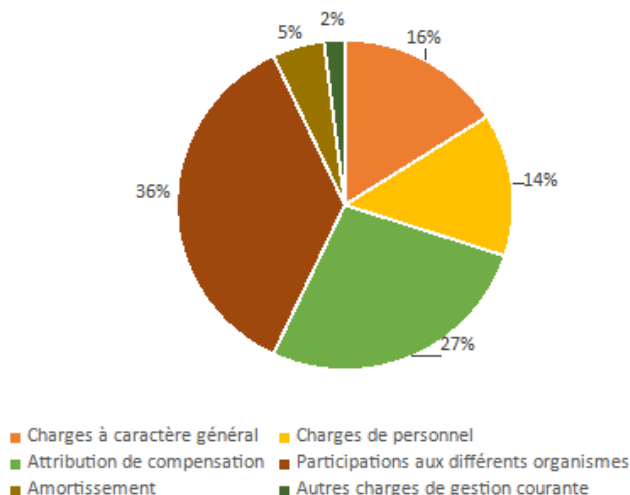
LES FINANCES

La Communauté de Communes Midi Corrèzien possède un budget principal qui regroupe les dépenses et les recettes de **Fonctionnement** et d'**Investissement** de tous les services (GEMAPI, entretien et balisage des sentiers de randonnée, débroussaillage et entretien de la voirie communautaire, tourisme, équipements sportifs, politique sociale...).

Par ailleurs, elle dispose de **8 budgets annexes** pour individualiser l'activité de certains services :

- ☼ Enfance – Jeunesse
- ☼ Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- ☼ Village Vacances La Riviera à Altillac
- ☼ Village Vacances Les Vignottes à Collonges
- ☼ Camping La Valane à Collonges-la-Rouge
- ☼ Zone d'activité de Chauffour à Nonards
- ☼ Zone d'activité des Champs d'Escure au Pescher
- ☼ Local de Nonards

Dépenses de fonctionnement de 2024 = 5 881 156,22 €



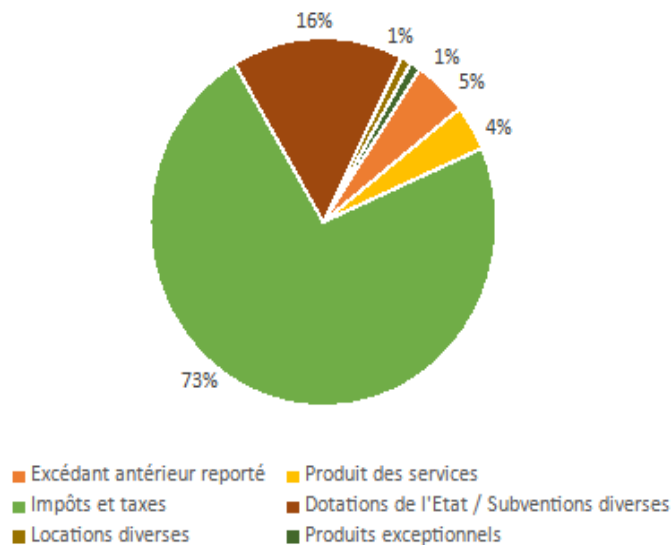
Les dépenses à caractère général sont notamment les dépenses d'énergie (électricité, carburants), de téléphonie, d'affranchissement, d'entretien des bâtiments, de la voirie, des sentiers de randonnées et des piscines, de location de véhicules et de copieurs et la participation du budget général aux budgets annexes.

L'attribution de compensation est versée aux communes dans le cadre du transfert de charges (différence entre les dépenses transférées et les recettes fiscales économiques transférées). Cette attribution de compensation peut être une dépense ou une recette.

Les participations regroupent les dépenses liées au syndicat de collecte des ordures ménagères (SIRTOM), au Service D'Incendie et de Secours (SDIS de la Corrèze), à la participation d'équilibre au Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS Midi Corrèzien), aux indemnités des élus et au versement des subventions aux associations.

L'amortissement représente la perte de valeur d'un bien due à l'usure du temps ou l'obsolescence. La dotation aux amortissements est la somme que représente cette perte de valeur. Elle est estimée pour chaque exercice jusqu'à la fin de la durée d'usage du bien. Cette somme est provisionnée, ce qui permet de dégager les ressources nécessaires pour remplacer le bien à la fin de sa vie.

Recettes de fonctionnement de 2024 = 6 807 618, 89€



Les produits des services sont notamment :

- Le versement des budgets annexes (qui supportent du personnel) au budget principal,
- les recettes des entrées piscine, de la location des chapiteaux et du Transport à la Demande (Argentat/Beaulieu en période estivale),
- Les prestations de service « transport des repas aux scolaires » et « débroussaillage des voies intercommunales ».

Les impôts et taxes représentent la ressource la plus importante pour la collectivité. Ils sont composés de :

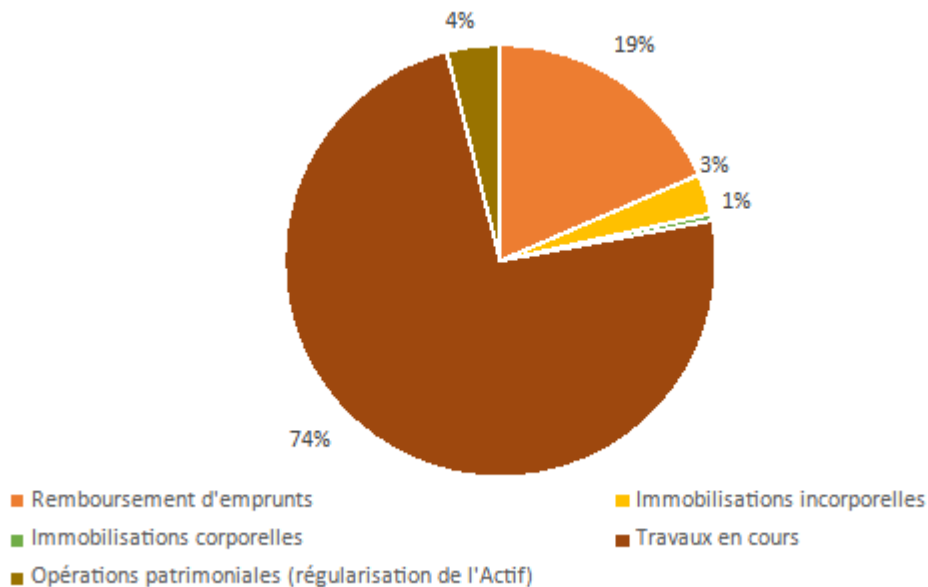
- La Taxe Foncière Bâti et Non Bâti, la Cotisation Foncière des Entreprises soit un produit pour ces trois taxes de 1 685 737€
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 90 003€
- L'Indemnité Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER) : 121 944€
- La Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TIEOM) : 1 196 686€
- La fraction de TVA en compensation de la perte de la taxe d'habitation : 1 344 272€
- La fraction de TVA en compensation de la perte de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 309 339€
- L'attribution de compensation (vu en dépenses de fonctionnement) : 242 854€

Les dotations de l'Etat et subventions diverses sont réparties de la façon suivante :

- La Dotation Globale de Fonctionnement composée de :
 - La dotation de compensation des Groupements : 277 469€
 - La dotation d'Intercommunalité : 329 594€
- Les Dotation de compensation des exonérations de la Taxe Foncière et Taxe d'Habitation : 366 263€
- Les subventions diverses de l'Etat , de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil Départemental de la Corrèze : 38 363, 09€

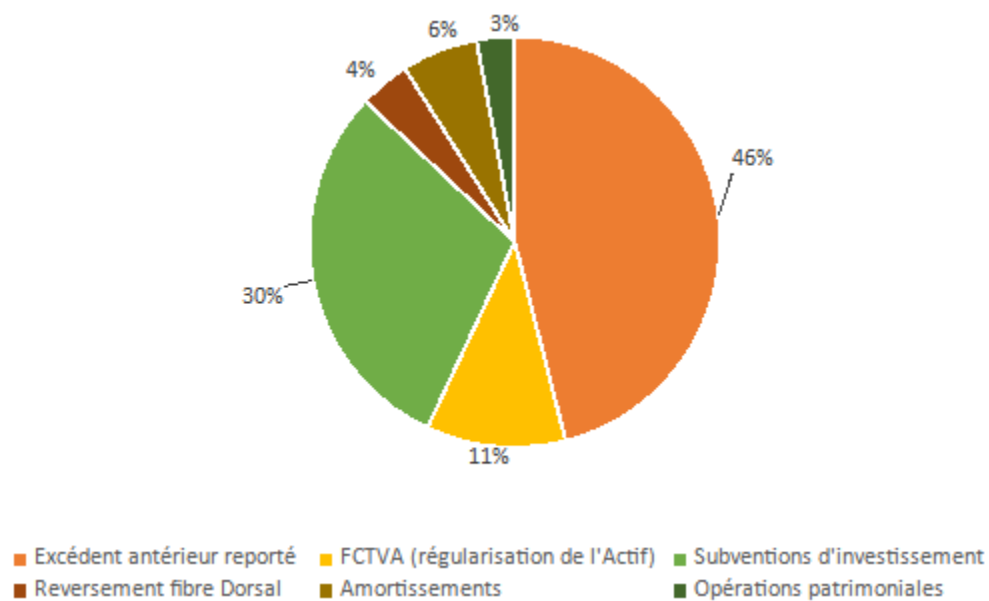
En 2024, la collectivité a perçu le solde du financement du PLUI par l'Etat à hauteur de 34 000€

Dépenses d'investissement de 2024 = 2 716 207, 34 €



Recettes d'investissement de 2024 = 3 529 477, 99 €

Les dépenses d'investissements modifient la valeur du patrimoine de la collectivité : travaux, construction de bâtiments et remboursement des emprunts.



En 2024, la collectivité n'a pas contracté d'emprunt pour le financement de ces investissements.

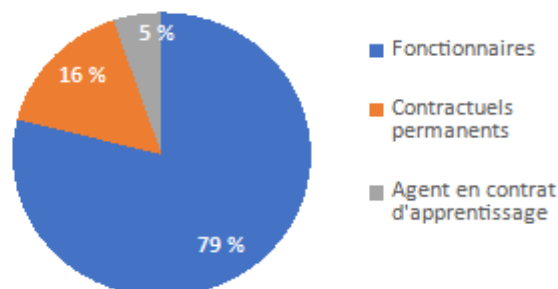
LES RESSOURCES HUMAINES

Communauté de Communes Midi Corrèzien



19 agents employés par la collectivité
au 31 décembre 2024

- **15 fonctionnaires**
- **3 contractuels** sur emplois permanents dont **1 en CDI**
- **1 agent** en contrat d'apprentissage



Zoom sur les emplois saisonniers et Contrats spécifiques

Emplois saisonniers pour la piscine La Valane à Collonges-la-Rouge

- **10 agents** recrutés (de juillet à septembre 2024)
- **2 agents** recrutés via le service remplacement du centre de gestion de la Corrèze sur mai et juin 2024

Emplois saisonniers et contrats spécifiques pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) - Service Enfance Jeunesse

- **5 agents** saisonniers recrutés pour le service Enfance Jeunesse (ALSH)
- **1 agent** saisonnier recruté via le service de remplacement du centre de gestion de la Corrèze
- **74 contrats** en CEE (Contrat d'Engagement Educatif) réalisés au cours de l'année, ce qui représente 587 jours rémunérés pour **39 agents**

Budgets et rémunération

Les charges de personnel représentent 16,40 % des dépenses de fonctionnement tous budgets confondus.

Budget de fonctionnement (*)

6 822 654, 37€

Charges de personnel (*)

1 118 739, 84€

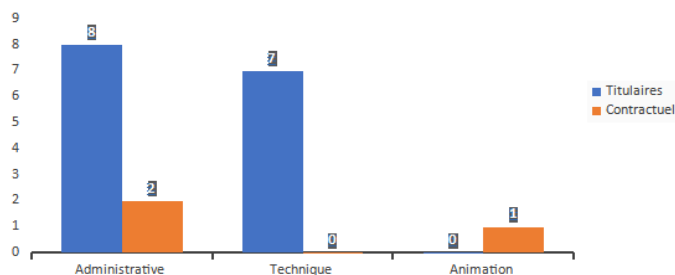


Soit **16,40 %** des dépenses de fonctionnement

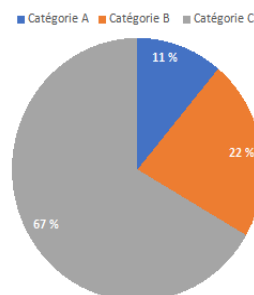
(*) Budget principal et budgets annexes

Caractéristiques des agents sur emplois permanents au 31/12/2024

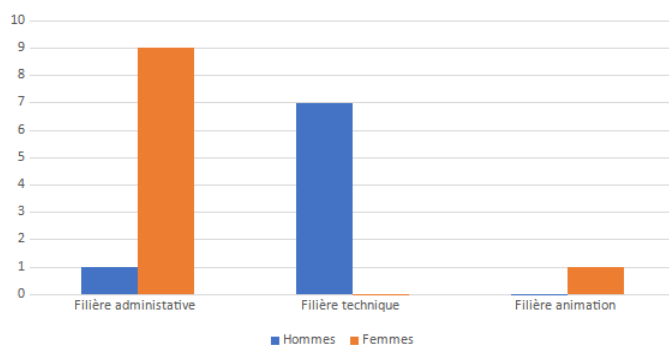
Répartition par Filière - Emplois permanents



Emplois Permanents - Répartition des agents par catégorie



Emplois Permanents - Répartition par genre et par statut



Âges moyens des agents

Cadre d'emploi	Age Moyen	Nombre d'agent
Adjoint administratifs	53,8	5
Adjoint techniques	35,5	2
Adjoint d'animation	51	1
Agents de maîtrise	49,3	4
Rédacteurs	49,3	3
Techniciens	45	1
Attachés	46,5	2

Mouvements en 2024

- 2 agents arrivés sur emplois permanents
- 1 départ sur emploi permanent (retraite)
- 2 départs (fin de contrat de projet)
- 1 départ fin de contrat de travail au 31/12/2024

Positions particulières

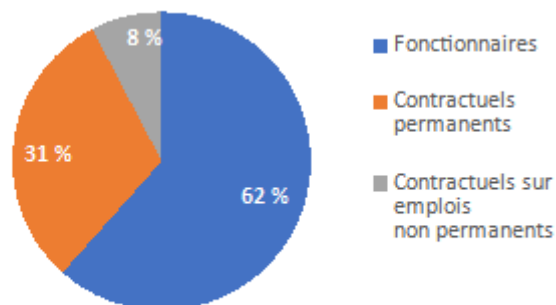
- 2 agents mis à dispositions auprès du CIAS Midi Corrèzien
- 2 agents en disponibilités (non comptabilisé dans les effectifs)

CIAS Midi Corrèzien



26 agents employés par la collectivité
au 31 décembre 2024

- 16 fonctionnaires
- 8 contractuels permanent
- 2 contractuel permanent en CDI



+ ETP (Equivalents Temps Plein par service)

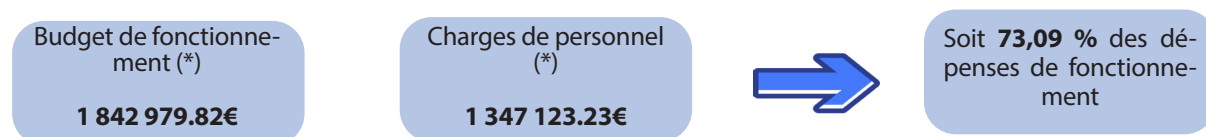
- Service SSIAD : 21 agents soit 18.8 ETP

+ Renfort d'équipe, service soins infirmiers à domicile

- 6 intérimaires via l'appel médical pour 544.83 heures
- 1 agent en renfort pour l'été

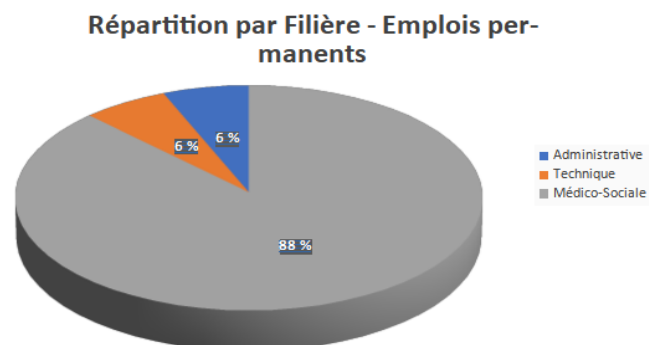
Budgets et rémunération

Les charges de personnel représentent 73,09 % des dépenses de fonctionnement tous budgets confondus.

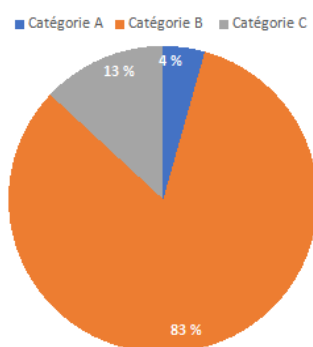


(*) Budget principal et budgets annexes

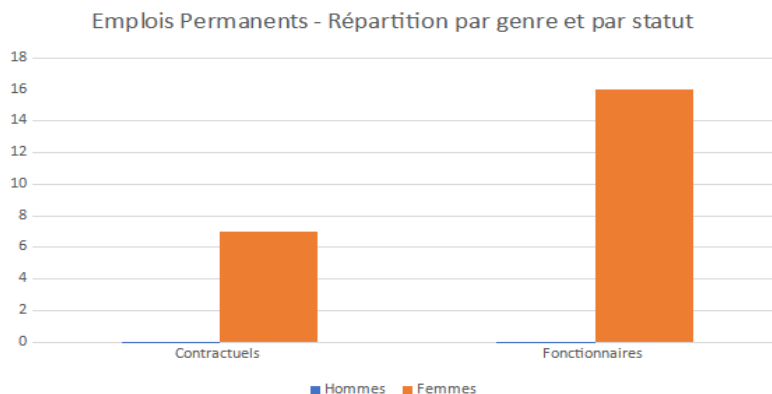
Caractéristiques des agents sur emplois permanents au 31/12/2024



Emplois Permanents - Répartition des agents par catégorie



Caractéristiques des agents sur emplois permanents au 31/12/2024



Âges moyens des agents

Cadre d'emploi	Age Moyen	Nombre d'agent
Adjointes administratifs	57	1
Agents de maîtrise	59	1
Agents sociaux	51	1
Aides-soignants	43,2	19
Infirmiers	43	1

Mouvements en 2024

Service Général

- 3 agents des ICA (Instance de Coordination pour l'Autonomie), départ au 01/01/2024

Service Repas à Domicile

- 1 agent départ à la retraite
 - 1 départ (fin de contrat au 31/12/2024)
- Service assuré par A DOM LIMOUSIN à compter du 02/01/2025

Service SSIAD

- 4 agents arrivés sur emplois permanents
- 2 agents départ à la retraite
- 1 départ suite à une démission

Positions particulières

- 2 agents mis à dispositions par la Communauté de Communes auprès du CIAS Midi Corrèzien
- 5 agents en disponibilités (non comptabilisé dans les effectifs)

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est l'établissement qui met en œuvre la politique sociale énoncée par son propre Conseil d'Administration. Il est indépendant à la Communauté de Communes. Il anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire du Midi Corrézien.

Ses services sont :

- Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)
- Le Portage de Repas à Domicile
- L'action sociale

Les services de l'ICA ont été modifiés au 31 décembre 2023. Les missions de l'ICA au bénéfice des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants sont réparties en 2 volets : les missions sociales déléguées et financées par le Conseil Départemental de la Corrèze et les services annexes financés en partie par les usagers et par le CIAS. De ce fait, le service mandataire a été repris par l'association A Dom Limousin dès le 1er janvier 2024. Les missions liées à la prévention de la perte d'autonomie, à la coordination ainsi que le guichet de proximité ne sont désormais plus exercées par le CIAS.

Le Service de Portage de Repas à Domicile

Un service de portage de repas à domicile est mis en place depuis de nombreuses années par le CIAS. Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans ou pour les personnes en perte d'autonomie temporaire ou permanente. Des menus variés qui répondent aux besoins nutritionnels sont fabriqués localement à l'EHPAD de Meyssac et sont livrés en liaison froide à raison de trois fois par semaine.

Les chiffres de 2024



147 adhérents au 31 décembre



176 bénéficiaires dans l'année



14 circuits hebdomadaires



27 443 journées (repas du midi et du soir) alimentaires livrées

- **18 032** sur le canton du Midi Corrézien
- **1 785** sur le canton de St Pantaléon de Larche
- **368** sur le canton de Brive 3
- **7 258** sur le canton de Malemort

Le service de portage de repas évoluera au 1er janvier 2025. En difficulté à cause de l'augmentation du prix des journées alimentaires induisant une baisse du nombre de bénéficiaires, et, de l'arrêt des aides du Département pour tous les services de portages de repas de la Corrèze, le CIAS Midi Corrèzien a dû s'adapter pour maintenir ce service. Ainsi, un partenariat entre La Poste et A'Dom Limousin verra le jour l'année prochaine.

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

Le SSIAD Midi Corrèzien s'adresse :

- À toutes personnes de 60 ans et plus, malade ou atteinte par une diminution de ses capacités
- Au moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques invalidantes

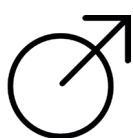
C'est un service qui a pour fonction :

- D'accompagner à domicile et d'éviter une hospitalisation lorsque les conditions médicales et sociales sont favorables
- De faciliter et organiser le retour à domicile suite à une hospitalisation
- D'éviter et de retarder l'admission en établissement si tel est la volonté de la personne accompagnée ou de sa famille
- De prévenir ou de retarder la dégradation progressive de la personne

Les chiffres de 2024



111 personnes
prises en soins



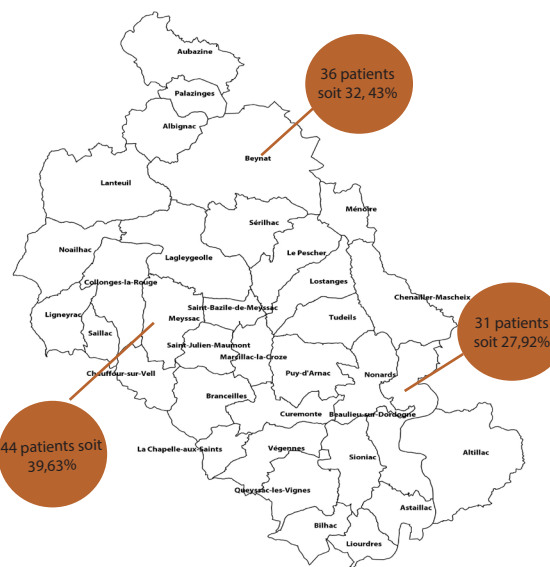
45 hommes pris en soins

20% âgés de 60 à 74 ans
42,22% âgés de 75 ans à 89 ans
37,78% âgés de 90 ans et plus



66 femmes prises en soins

1,52% âgées de moins de 60 ans
15,15% âgées de 60 à 74 ans
48,48% âgées de 75 ans à 89 ans
34,85% âgées de 90 ans et plus



L'article 22 de la loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie prévoit de réformer les services autonomie à domicile. Ainsi, les SSIAD doivent s'adjoindre d'une activité d'aide, fusionner ou se regrouper avec un ou plusieurs SAD (Service Autonomie à Domicile) et demander une autorisation comme services autonomie auprès de l'ARS et du Conseil Départemental. L'objectif de cette réforme d'Etat est de proposer aux bénéficiaires une offre de service plus large et d'ainsi englober l'aide et le soin.

ENFANCE – JEUNESSE

Convention Territoriale Globale (CTG)

La CTG est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.

Les plans d'actions validés pour la période 2023-2027 s'articule autour de 3 orientations :

- Développer et soutenir une offre de qualité aux familles et aux habitants du Midi-Corrézien
- Structurer une démarche globale d'accès aux droits et aux services
- Maintenir et développer un cadre de vie agréable. Encourager l'animation de la vie locale

Les actions de 2024



Orientation N°1 : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles et aux habitants du Midi Corrézien



Soutien à la parentalité

- Rencontres au mois de septembre avec le RPE en tant que guichet unique afin d'identifier le besoin en termes de parentalité. Notion qui reste floue pour les parents du territoire. Pas de thématique prédominante relatée par le RPE.
- Abandon du projet de création de maison des familles.
- Présentation de l'association SOS Violences Conjugales aux membres du Conseil Communautaire en mars 2024 -> attribution d'une subvention versée au cours de l'année.
- L'association SOS Violences Conjugales assure une permanence dans les locaux de la MSD (Partenariat avec le Conseil Départemental).



Petite enfance

- Renouvellement de la Délégation de Service Public des 3 crèches avec la Mutualité Française Limousine. Validation le 18 décembre en Conseil Communautaire.
- Visite de la Protection Maternelle Infantile en mars 2024 et rapport de recommandations.
- Réalisation au mois de décembre d'un état des lieux des besoins en travaux dans les crèches. Priorisation en fonction des critères de sécurité, et de confort. Prise en compte de la restauration collective qui sera réalisée de nouveau au sein des crèches en 2025.
- Etude auprès des familles concernant le besoin d'horaires atypiques d'accueil réalisée en 2023.
- Ouverture d'une Maison d'Assistants Maternels à Beynat à l'initiative de la commune. Une aide à l'installation a été versée par la Communauté de Communes pour cette dernière.
- Réalisation d'une plaquette de présentation de l'accompagnement au sein du territoire.



Enfance

- Bilan de l'expérimentation 2023-2024 de l'implantation d'un centre de loisirs annexe au site de Tudeils, à Altillac, durant le mois de juillet.
- Rencontre avec les maires de Tudeils, Beaulieu et Altillac afin de définir le positionnement des communes concernées et l'engagement formalisé d'un nouveau lieu d'accueil. Pas de projet compatible présenté donc décision, en novembre 2024, de ne pas implanter un nouveau centre.
- Nouvel organigramme à définir : départs de 2 responsables d'ALSH fin 2024. Réalisation de groupes de travail avec la coordinatrice et les adjoints afin de définir les tâches de travail de chacun de septembre à novembre 2024
- Subvention de Jeunesse et Sports perçue au titre de la formation suite à notre réponse à un appel à projet formation qualifiante à destination des animateurs des 2 sites.

Enfance - Jeunesse

- Rédaction d'un livret de présentation de l'adaptation de l'accueil proposé au sein du territoire. Transmission du livret à la CAF mi-décembre pour avis.
- Partage d'expériences régulier avec le centre de loisirs de Beynat.
- Accueil effectif d'enfants en situation de handicap et lien étroit avec l'association Amis 19. Demande de subventions à la CAF via le forfait qualité rénové.
- Journée d'étude et formation organisée par la CAF de la Corrèze le 26 novembre avec l'intervention de l'association «Une souris verte».

Jeunesse

- Actuellement, la création d'un espace jeunes n'est pas envisageable d'un point de vue logistique et humain (local et création de poste).
- Au même titre, la priorité est donnée aux ALSH et l'intégration de la jeunesse (public cible 12-25 ans) dans les statuts communautaires n'est pas d'actualité.
- Un projet d'aide au financement aux permis de conduire faisait parti des fiches action de 2023. Cette compétence relève du CIAS qui ne prévoit pas ce type d'aide dans son règlement. Une prise de contact a été faite au mois de septembre avec la Mission Locale afin d'envisager un soutien de la part de la Communauté de Communes à un projet en partenariat avec l'association ADER.
- Enquête réalisée en 2023-2024 au sein des 3 collèges du territoire afin de déterminer les attentes du public visé en matière de création d'ateliers thématiques.
- Projet du PETR de mobilisation des jeunes, dont les 12-25 ans, et valorisation de leurs connaissances du patrimoine. 2 rencontres dans le cadre de ce partenariat porté par le PETR.



Orientation N°2 : Structurer une démarche globale d'accès aux droits et aux services

Accès aux droits

- Projet de Maison du Département à Meyssac en cours.
- Demandes de plusieurs partenaires afin de réaliser des permanences sur le territoire communal de Meyssac => prévention et accompagnement social.
- Rencontres culturelles du PETR avec la présence des associations culturelles du territoire : souhait de réaliser une rencontre inter-assos. La Communauté de Communes souhaite participer activement aux rencontres et à cette organisation.

Mobilité / Santé

- La Communauté de Communes est engagée dans le développement des itinéraires Voies Vertes.
- Concertations en lien avec le ContRat pour la Transition Ecologique (CRTE).
- Installation d'abris vélos au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Les élus n'ont pas souhaité s'engager dans un contrat Local de Santé suite à la présentation de l'ARS.
- Continuité d'actions de prévention comme octobre rose.



Orientation N°3 : Maintenir et développer un cadre de vie agréable. Encourager l'animation de la vie locale

Logement

- Sollicitation de la DDETSPP 19 afin de participer au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et en devenir membre.
- Création d'un répertoire en lien avec le PLUi (chiffres des ventes - locations et densité d'habitation sur le territoire).
- Animations réalisées dans le cadre de l'OPAH.
- Lien avec les assistantes sociales de la MSD et situations d'urgences durant l'année traitées. Demandes en commission d'attribution des aides (CIAS).
- Interrogation des élus : certains locataires ne souhaitent pas être relogés le temps des travaux dans un logement communal.

Culture / Animation de la vie sociale

- Elaboration du projet culturel territorial finalisée. En attente de validation en Conseil Communautaire
- Diagnostic culturel réalisé par le PETR.
- En relation avec le dispositif «Fabriques de territoire»
- Interpellation de la Croix Rouge et des difficultés de gestion des dons de vêtements
- Sensibilisation de la réduction des déchets dans le guide de présentation de la Communauté de Communes et du CIAS Midi Corrézien.
- Fin de l'agrément Espace de Vie Sociale de l'association Familles Rurales du Pays de Beaulieu-sur-Dordogne au 31 décembre 2024.

La compétence « Petite Enfance » est regroupée au sein d'un budget annexe « Enfance - Jeunesse » qui perçoit, pour son équilibre, une participation du budget principal de 240 000€.

Multi-Accueils

3 multis-accueils sont implantés sur le territoire du Midi Corrézien. Localisés à Beaulieu-sur-Dordogne, Lanteuil et Meyssac, ils sont gérés par la Mutualité Française Limousine grâce à une délégation de service public renouvelée en 2024 pour une durée de 6 ans.



230 jours d'ouverture pour chaque site



54 enfants sur le site de Beaulieu
48 enfants sur le site de Lanteuil
46 enfants sur le site de Meyssac

En 2024, la Communauté de Communes a versé la somme de 228 000 € à la Mutualité Française Limousine pour la gestion des 3 multis-accueils.

Relais Petite-Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants. Le RPE est itinérant et couvre l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Midi Corrézien. Les communes de Tudeils, Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat, Lanteuil et Meyssac ont été choisies pour accueillir les activités du RPE. Il s'agit d'un service externalisé et géré par la Mutualité Française Limousine depuis la signature de la convention de partenariat en 2022.



91 jours d'ouverture

Les ateliers d'éveil sont proposés aux assistants maternels et gardes à domicile de l'intercommunalité. Ils sont gratuits et sans inscription. L'animatrice propose 2 ateliers d'éveil par semaine.

Lieu	Nombre d'ateliers
Lanteuil	20
Beynat	13
Meyssac	21
Tudeils	9
Beaulieu	3

2024 = 66 ateliers

Lors de ces ateliers, une activité est proposée : activités manuelles, de manipulation, de construction...

La Communauté de Communes a versé 5 579,70 € à la Mutualité Française pour le fonctionnement du RPE en 2023.

En 2024, différentes sorties et animations ont été organisées et ont connues un grand succès :

- Visite de la ferme de Tonguy (Beynat)
- Visite de la ferme de Brossard (Lanteuil)
- Sorties à la Médiathèque de Meyssac
- Des interventions d'une conteuse régulière
- 3 spectacles ont été présentés
- Organisation d'une semaine de la petite enfance
- Atelier motricité avec la présence d'une psychomotricienne

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont situés sur les communes de Tudeils et de Meyssac. Une antenne du site de Tudeils ouvre pour le mois de juillet sur la commune d'Altillac. Une association, sous convention d'objectifs et de moyens, gère la direction et l'organisation de l'ALSH situé à Beynat.

Pour l'année 2024, les Accueils de Loisirs ont accueilli des enfants âgés de 3 à 17 ans révolus.

Cette année les enfants ont abordé le thème des explorateurs :

Pars à l'aventure avec les explorateurs :

Entre activités manuelles, grands jeux, chasse aux trésors, balades et découvertes

Février : Explore les galciers

Avril : Sur les traces de Marco Polo

Été : L'aventure avec Jeanne Barret

Octobre : Envoile-toi avec Thomas Pesquet



293 enfants ont été accueillis dans les Accueils de Loisirs de Meyssac et de Tudeils.

24 enfants étaient issus de familles "Hors Intercom"

Les ALSH ont ouvert 63 jours de vacances scolaires et 34 mercredis soit un total de **97** jours

Les séjours sont des temps forts. Pour les enfants, ils permettent l'acquisition de nouveaux repères dans un contexte de convivialité et de découverte. Les familles sont invitées à participer à des réunions d'information qui précisent les modalités spécifiques liées à ces séjours. En effet, la Communauté de Communes organise ces séjours selon les instructions de la Direction Départementale Jeunesse et Sports (déclaration des lieux et dates de séjours aux autorités compétentes, contrôle de l'existence d'un agrément sur le lieu d'hébergement, veille sanitaire, veille météo, mise en place de dispositifs de sécurité spécifiques et de circuits d'information).

☀ Séjour au Lioran

Cette semaine a été organisée par et pour les jeunes. Des réunions de travail ont été mises en place afin que les groupe organise lui-même le programme (recherche et réservation des activités) et la gestion du quotidien (préparation des repas, les courses.)



4 jours / 3 nuits
à Le Lioran



15 jeunes : 8 filles et 7 garçons
De 14 à 17 ans



☀ Séjour à Mézels

Séjour sous tentes dans la base de loisirs de Mézels.



4 jours / 3 nuits
à Mézels



15 jeunes : 4 filles et 11 garçons
De 9 à 12 ans



Destination et Sac Ados

En 2024, un projet Destination (3 jeunes) a été mené au sein de la Communauté de Communes. L'enveloppe de la Région au profit des 16-25 ans pour un départ en France a été dépensé par d'autres collectivités très rapidement. Le dispositif s'arrête donc en 2024.

Le dispositif Sac Ados a été mis en place pour prendre le relais de Destination courant juin. Sous l'impulsion de la Région Nouvelle Aquitaine, cette initiative permet d'encourager les projets des jeunes par les jeunes, de favoriser leur parcours vers l'autonomie, leur mobilité et l'acquisition de nouvelles compétences. Le développement d'un dispositif territorial d'aide au départ autonome répond également à des enjeux de cohésion sociale et territoriale, de qualification et de mise en réseau des structures jeunesse du territoire.

Une aide de 200 € est attribuée aux jeunes de la Nouvelle-Aquitaine.

En 2024, un dossier (2 jeunes) a été construit au sein du Midi Corrèzien.

SERVICE A LA POPULATION

Culture

« C'est ma tournée »

Cette opération a pour but d'organiser des concerts dans des lieux insolites (lieux publics, patrimoniaux ou naturels...) en parcourant le département de la Corrèze de petite commune en petite commune (moins de 500 habitants). L'objectif est de proposer des concerts là où les événements culturels sont rares et de donner de la visibilité à des artistes souvent méconnus. Ces concerts sont organisés par la **FAL 19** (association d'éducation populaire » et par **Des lendemains qui chantent** (association organisatrice de concerts et gérante de salles de concerts à Tulle).

→ La Communauté de Communes participe à hauteur de 1 000 € par concert. Une ou plusieurs associations de la commune participante s'associent au projet et les recettes leur sont reversées.

Les concerts de 2024 :

🌸 **Sérilhac** : « An Eagle In Your Mind », le 11 juillet 2023

🌸 **Lagleygeolle** : Sarah Mikovski, le 18 juillet 2023

→ Une centaine de personnes ont assisté à ces concerts



Sport

Les aménagements sportifs

La Communauté de Communes dispose de 2 gymnases et d'un tennis couvert.

❑ Le gymnase de Meyssac est réservé aux écoles primaires, aux collèges et aux associations sportives.

❑ Le gymnase de Beynat est réservé aux écoles primaires, aux collèges et aux associations sportives. Celui-ci peut également être loué ponctuellement pour diverses manifestations ou événements festifs.

❑ Le tennis couvert de Collonges-la-Rouge est quant à lui réservé à l'usage de l'association « Meyssac Collonges Tennis ».

Depuis 2021, la Communauté de Communes organise une randonnée pédestre et une course de VTT dans le cadre d'**Octobre Rose**. Ce partenariat avec la **Ligue contre le cancer** permet à celle-ci de bénéficier d'un soutien financier. Les recettes des inscriptions sont directement perçues par la Ligue. L'édition 2024 s'est déroulée le 6 octobre 2024 à Saillac.

→ L'initiative a permis de récolter environ 1 000€.



Vie Associative

La vie associative et son dynamisme sont un enjeu important de la vie locale et contribue à son développement social, sportif, culturel et éducatif.

Ainsi, la collectivité soutient les initiatives lancées par les associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

- Une association sportive doit être affiliée à une fédération omnisports et avoir son siège sur le territoire du Midi Corrèzien. Le calcul de la subvention se fait sur la base d'un seul critère : la prise en compte du nombre de jeunes de moins de 18 ans résidant sur le territoire et le nombre d'encadrants.
- Une école de musique doit proposer un enseignement régulier, dispensé par des professionnels, avoir son siège ou mener son activité sur le territoire. Le calcul de la subvention se fait sur la base d'un seul critère : la prise en compte du nombre de jeunes de moins de 18 ans résidant sur le territoire et le nombre d'encadrants.
- Pour l'organisation de manifestations, l'action doit être pertinente, performante, rayonnante et favoriser le développement durable. Elle doit également s'inscrire en partenariat avec la commune où se déroule la manifestation. La subvention sera calculée en fonction du siège et de la domiciliation, de l'envergure de la communication, de la contribution à la notoriété du territoire, du nombre de personnes accueillies et du public accueilli, du coût de la manifestation, de l'originalité, du recours à des entreprises ou prestataires locaux.

Location de chapiteaux

La Collectivité loue des chapiteaux disponible sur les 3 sites intercommunaux : Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat et Meyssac. La location des chapiteaux est un service payant disponible pour les mairies et les communes. Deux tailles de chapiteaux sont disponibles : des 5m x 8m et des 8m x 12m

Les locations en 2024



21 associations ont loué du matériel



31 = nombre de sorties des chapiteaux 8m x 12m

12 = nombre de sorties des chapiteaux 5m x 8m

5 = nombre de sorties du podium



15 mairies ont loué du matériel



35 = nombre de sorties des chapiteaux 8m x 12m

12 = nombre de sorties des chapiteaux 5m x 8m

1 = nombre de sorties du podium



5 autres demandes

11 sorties de matériel

Location du minibus

La Collectivité met à disposition un minibus pour les associations à but non-lucratif, les collectivités territoriales ou les délégataires de service public de l'intercommunalité.

Les locations en 2024



13 associations ont loué le minibus



17 = nombre de sorties du minibus



1 mairie a loué le minibus



1 = nombre de sortie du minibus



ENVIRONNEMENT

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

La compétence GEMAPI est une compétence obligatoire de la collectivité. Elle l'exerce depuis de nombreuses années sur ses 2 principaux versants qui sont la Corrèze et la Dordogne.

Plans Pluriannuels de Gestion

En 2024, la Communauté de Communes Midi Corrèzien a travaillé avec les structures compétantes en matière de GEMAPI sur les bassins versants de la Dordogne et de la Corrèze. Ainsi, 4 plans pluriannuels de gestion (PPG) devraient voir le jour sur le territoire.

PPG Corrèze

L'élaboration de ce plan de gestion est réalisé dans le cadre de l'entente portée par les 6 collectivités gestionnaires de la GEMAPI sur le bassin versant. La structure pilote est Tulle Agglo.

2024 a été consacrée à l'élaboration du diagnostique et la défniton des enjeux de gestion. L'objectif est d'arrêter une programmation de travaux sur l'année 2025.

PPG Tourmente - Sourdoire - Palsou - Ménoire

Ce PPG sera élaboré en partenariat avec le SIAV (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère et le SMDMSA (Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval). La signature de cette collaboration devrait prendre forme en 2025. La structure pilote pour son élaboration est le Midi Corrèzien.

PPG Cère Aval - «Dordogne Moyenne Petits Affluents et Maronne Aval»

La Communauté de Communes Midi Corrèzien est concernée de près par ces deux PPG qui seront portés par le SMDMSA. Une convention de partenariat sera également signée en 2025

ENVIRONNEMENT

Opération Nettoyage des berges de la Dordogne

Le 28 avril 2024, la Communauté de Communes Midi Corrèzien a organisé, en partenariat avec l'AAPPMA de Beaulieu-sur-Dordogne et le Collège Jacqueline Soulange, une opération de nettoyage des déchets au bord de la Dordogne.

Cette opération a réuni près de 30 personnes et a permis de récolter environ 2 tonnes de déchets.



Travaux d'entretien

Des travaux d'entretien des chemins de randonnées ont été réalisés entre le 27 mai et le 21 juin 2024.

Des travaux d'entretien de balisages ont été effectués en régie par un des agents techniques. 4 entreprises ont été retenues pour les travaux, à savoir :

- **I.D.E.E** basée à Argentat
- **FO.R.E.T** basée à Tulle
- **ARCADOUR** basée à Rosiers-d'Egletons
- **SARL MAGNAT** basée à Bétaille

Montant des travaux

41 937, 75 € financés à hauteur de 7 500 € par le Conseil Départemental

Le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) assure la compétence «assainissement non-collectif» répondant à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006. C'est un service public chargé de contrôler les différentes installations d'assainissement non raccordés à un réseau collectif.

Les chiffres de 2024



694
installations contrôlées



95 ventes
599 contrôles périodiques

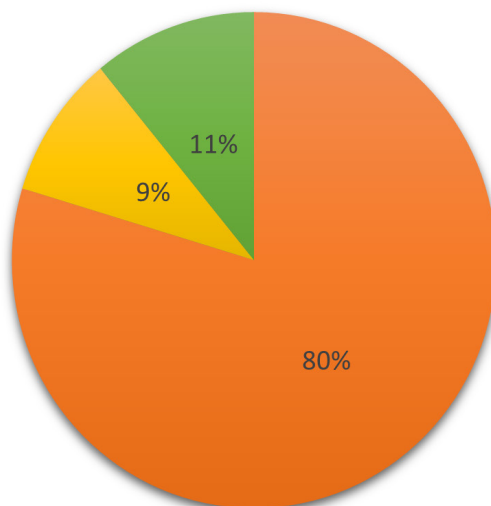


106
contrôles de conception



84
contrôles de bonne exécution des travaux

Bilan SPANC 2024



■ Programmés ■ Absent ■ VENTES

VOIRIE

Programme voirie en 2024

Travaux investissement en 2024



10 communes
4,4 km de travaux



343 578, 84 € HT

Point à temps = travaux de fonctionnement en 2023



8 communes



34 140 € HT



URBANISME

Le service urbanisme est en charge de la gestion de l'urbanisme réglementaire et opérationnel. À ce titre, il participe au suivi et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification des grands projets d'aménagement. Il est en appui des 2 services instructeurs du territoire intercommunal (la Direction Départementale des Territoires et la cellule urbanisme du département) pour la formalisation de projets.

Enfin, le service est à disposition du Syndicat d'Études du Bassin de Brive (SEBB) à hauteur de 20%. Ce dernier étant le maître d'ouvrage du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Sud Corrèze.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) prescrit en 2017 et notamment sur son pré-zonage. Cette étape a consisté à traduire les orientations du Projets d'Aménagements et de Développement Durable (PADD) en secteurs réglementaires, en identifiant les zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles, ainsi que les secteurs à enjeux spécifiques (mobilités, environnements, risques).

Au cours de ces mois passés, plusieurs harmonisations ont été réalisées afin d'atteindre les objectifs de l'Etat et de satisfaire la volonté des élus en prenant en compte :

- les besoins en développement résidentiel et économique
- la préservation des espaces agricoles et forestiers
- les contraintes environnementales et les servitudes
- les orientations du SCoT en cours de finalisation

→ Cette démarche a permis de préciser une cartographie prévisionnelle servant de base pour la rédaction graphique et la poursuite des études sectorielles (mobilité, eau, biodiversité) à terminer en 2025.

Plateforme du service public de la rénovation énergétique : Espace France Rénov'

Depuis 2022, la Communauté de communes Midi Corrèzien est engagée aux côtés de 6 autres intercommunalités corréziennes dans un partenariat pour proposer un **service public mutualisé** de conseil à la rénovation énergétique, sous l'égide de France Rénov'. Ce service, opéré par le **CPIE de la Corrèze**, s'appuie sur des guichets locaux de proximité (Tulle, Ussel et relais territoriaux).

Face à la fin des dispositifs SARE/Région en 2024, les EPCI partenaires ont acté la signature d'une convention de **Programme d'Intérêt Général (PIG)** pour mettre en œuvre, à compter de 2025, le **Pacte Territorial France Rénov'**. Cette contractualisation sur 5 ans vise à pérenniser le service public, élargi aux thématiques de l'habitat indigne, de l'adaptation du logement et des copropriétés.

Le Pacte qui a fait l'objet d'une convention validée en conseil communautaire en décembre 2024 s'articule autour de deux volets principaux :

- **Dynamique territoriale** : mobilisation des publics prioritaires (précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat dégradé).
- **Information, conseil et orientation** : accompagnement de tous les ménages, quels que soient leurs revenus.

Un troisième volet facultatif permettra à terme l'intégration des missions d'accompagnement type OPAH ou PIG dans le cadre du Pacte. La Communauté de communes Midi Corrèzien a d'ailleurs lancé début 2024 un **PIG Habitat** pour une durée de 18 mois, qui pourra basculer dans le dispositif Pacte par avenant fin 2025.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Dans le prolongement de l'étude pré-opérationnelle engagée en avril 2023 avec le bureau d'études *Villes Vivantes*, la Communauté de communes Midi Corrèzien a adopté, en décembre 2024, une convention cadre pour la mise en œuvre d'une OPAH sur la période 2024-2027, couvrant les 34 communes du territoire.

Ce dispositif vise à soutenir la rénovation de l'habitat privé, en cohérence avec les orientations du PLUi et les dynamiques de revitalisation portées par les programmes Petites Villes de Demain et ORT sur les centralités de **Beaulieu, Beynat, Meyssac, Altillac et Aubazine**.

L'opération prévoit l'accompagnement de **145 projets de réhabilitation de logements** sur 3 ans, pour un montant total d'intervention estimé à **3,5 M€ d'aides aux travaux** (Anah, Département, CCMC) et 331 500 € d'ingénierie.

Principales orientations opérationnelles :

- Encourager la rénovation performante dans l'ancien
- Lutter contre la vacance et la dégradation des logements
- Adapter les logements à la perte d'autonomie
- Revaloriser le parc locatif privé à vocation sociale

→ Le 9 janvier 2024, le Diagnostic de l'OPAH ORT a été validé en conseil communautaire.

Le 11 juillet, la convention a été approuvée par le conseil communautaire à la suite de quoi un appel d'offres a été lancé pour bénéficier de l'expertise d'un spécialiste de l'animation des OPAH

TOURISME

Piscines

La Communauté de Communes Midi Corrézien dispose de la compétence de la gestion des piscines du territoire. Elles sont au nombre de 2 et situées sur les communes de Collonges la Rouge et d'Altillac.

Concernant la piscine d'Altillac, le contrat d'affermage qui liait la Communauté de Communes à DG Holydays, filiale de M Vacances, a été résilié avec effet au 31 décembre 2024 suite au placement en redressement judiciaire du groupe. La Communauté de Communes récupèrera la gestion de la piscine en 2025.

La piscine de La Valane à Collonges-la-Rouge est gérée par la Communauté de Communes. En revanche, le camping situé à côté de celle-ci est régi par Aquadis Loisirs depuis la signature du contrat de concession de service public en 2019.

Les entrées de la piscine en 2024

Types d'entrées	Nombres d'entrées
Adultes	4517
Enfants	2563
Cartes gîtes	206
Camping	9486
ALSH/ Colonies/IME	336
Personnels CC Midi Corrézien	8
Divers	52

➡ **17 168 entrées**



Le montant des recettes des entrées en 2024



Tout types d'entrées cumulées = 37 675, 80 €



Entrées scolaires hors C.C = 2 820 €

} **= 40 495,80 €**

Site de Néandertal : l’Homme de la Chapelle-aux-Saints

Depuis la mi-septembre 2023, des travaux de construction du nouveau site sont en cours à La Chapelle-aux-Saints. Un an plus tard, en septembre 2024, le gros oeuvre avait bien avancé et la facade commençait à se parer de ses pierres. Du côté de la scénographie, des nombreux COPILS ont pu permettre l’avancement vers une scénographie exigeante du point de vue scientifique et du point de vue esthétique.

Une ouverture du site est prévue pour 2025.

Lors du Conseil Communautaire de septembre 2024, le choix du délégataire a été approuvé par ces membres. Le site sera donc géré par la société Site & Cie pour une durée de 10 ans.



Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montants HT	Financiers publics		Montants
Maitrise d’Œuvre	416 521,00	Fonds Européens	LEADER	100 000,00
Travaux	3 836 179,05	ETAT	Avenir Montagne Investissement	1 493 006,00
Scénographie	866 436,00		DRAC	50 000,00
Prestation de service	39 000,00		DSIL	400 000,00
Publicité	2 000,00		DETR	175 000,00
Actualisations MOE	85 000,00	Région Nouvelle Aquitaine	Crédits Patrimoine	600 000,00
Actualisations Travaux	188 001,00	Département de la Corrèze	Crédits Tourisme	286 000,00
			Contrat de Cohésion 2018-2020	200 000,00
			Contrat de Cohésion 2018-2020	200 000,00
			Contrat de Cohésion 2021-2023	400 000,00
			Contrat de Cohésion 2023-2025	400 000,00
		Autofinancement avant financement privé		1 129 131,05
		Financiers privés		
		Fondation Crédit Agricole		115 000,00
		Autofinancement total		1 014 131,05
TOTAL dépenses	5 433 137,05	TOTAL Recettes		5 433 137,05

COMMUNICATION

Le rôle du service communication

Le service Communication assure les diffusions des informations d'intérêt général à l'ensemble des administrés et organismes via différents canaux de diffusion (presse, réseaux sociaux, site internet...). La communication est essentielle pour l'animation du territoire, son développement et son attractivité.

Son intérêt est de mettre en lumière le travail effectué par les agents de la Communauté de Communes à travers une stratégie de communication précise. Son rôle est également de diffuser aux habitants du territoire les décisions importantes pour la vie locale prises par les élus lors des conseils communautaires. Une collaboration avec la presse est également mise en place pour aider cette valorisation.

Grâce à un travail collaboratif, le service Communication dirige ou co-dirige les actions de communications liées aux différents projets menés.

Rétrospective 2024

- Co-organisation des vœux du Président de la Communauté de Communes
- Gestion du projet de nouvelle signalétique des bureaux au siège de la Communauté de Communes de Meyssac (en partenariat avec les entreprises locales Grafikaal et AbnaPrint)
- Mise à jour du répertoire téléphonique des agents de la Communauté de Communes et du CIAS Midi Corrèzien
- Création d'un compte instagram
- Gestion des relations presse : communiqués de presse et points presse
- Gestion des réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Intramuros) : alimentation via création de contenus, veille et modération
- Conception et distribution de flyers et affiches pour le service de portage de repas à domicile
- Conception et distribution de flyers et affiches pour le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Conception de flyers pour le Services d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) dans le cadre du Salon Eco-Bio
- Mise à jour du contenu du site internet
- Participation au COPIL travaux et scénographie du Pole Neandertal de La Chapelle-aux-Saints
- Conception du premier rapport d'activités annuel
- Prises de photos et vidéos d'actions ou d'événements menés par la Communauté de Communes ou en partenariat avec elle
- Co-organisation de la 4ème édition de la Midi Corrèzienne (+ création et diffusion de visuels papiers en partenariat avec la Ligue contre le cancer et l'entreprise locale Opaline et de tee-shirts à

l'effigie de l'événement par AbnaPrint)

- Renouvellement du contrat avec Intramuros
 - Elaboration d'un Guide Pratique Eco-Citoyen papier mis en page par l'entreprise AF Communication.
- L'objectif de ce projet est d'avoir un support papier récapitulant tous les services disponibles sur le territoire du Midi Corrèzien afin d'accompagner les administrés dans leur vie quotidienne.

Perspectives 2025

- Distribution du Guide Pratique Eco Citoyen
- Elaboration d'un cahier des charges pour une refonte du site internet www.midicorrezien.com. La volonté est d'avoir un site internet plus moderne, plus fluide et où l'information est plus simple à trouver pour les administrés
- Création et diffusion de supports de communication dans le cadre de la mise en place de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat)
- Elaboration d'une communication concernant le site de la Riviera Limousine
- Co-pilotage de la communication sur le Pole Neandertal de La Chapelle-aux-Saints

Les chiffres de 2024



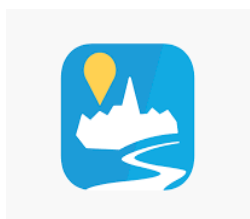
Page Facebook Midi Corrèzien

1115 abonnés = + 105 abonnés en 2024



Page Instagram Comcommidicorrezien

137 abonnés = + 137 abonnés en 2024



Page Intramuros
1734 visiteurs (utilisateurs) de la page
Communauté de Communes Midi
Corrèzien
= + 3,7%



Rue Emile Monbrial
19120 Beaulieu-sur-Dordogne



05 55 84 31 00



contact@midicorrezien.com



Rédaction : Service Communication Communauté de Communes Midi Corrèzien

Crédit photos : Communauté de Communes Midi Corrèzien

Réalisation graphique et mise en page : Service Communication Communauté de Communes Midi Corrèzien